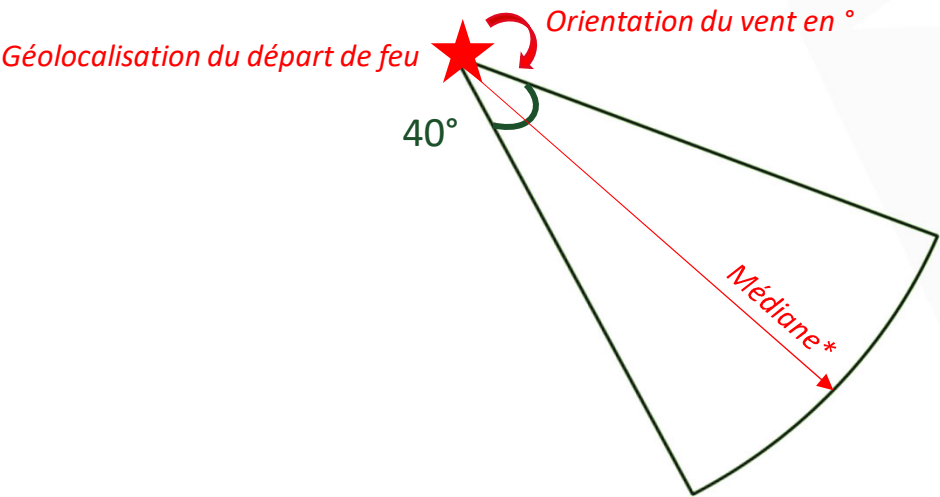


# Valeur du sauvé FDF – méthodologie

## 1. On détermine la **zone menacée** par le feu:

- A partir du cône de propagation théorique enseigné par l'École d'Application de la Sécurité Civile (ECASC) de Valabre
- Construit à partir des variables caractéristiques du feu



**\*Médiane = Vitesse de propagation observée X durée**

VP = à 3% de la vitesse du vent

Déterminée en fonction du risque météo du jour du feu selon l'échelle suivante:

| Risque météo    | Faible | Léger | Modéré | Sévère | Très Sévère | Exceptionnel |
|-----------------|--------|-------|--------|--------|-------------|--------------|
|                 | F      | L     | M      | S      | TS          | E            |
| Durée en heures | 2      | 3     | 4      | 6      | 8           | 10           |

Échelle déterminée par le Groupe de Travail Zonal Sud – Valeur du Sauvé FDF, juillet 2024.

# Valeur du sauvé FDF – méthodologie

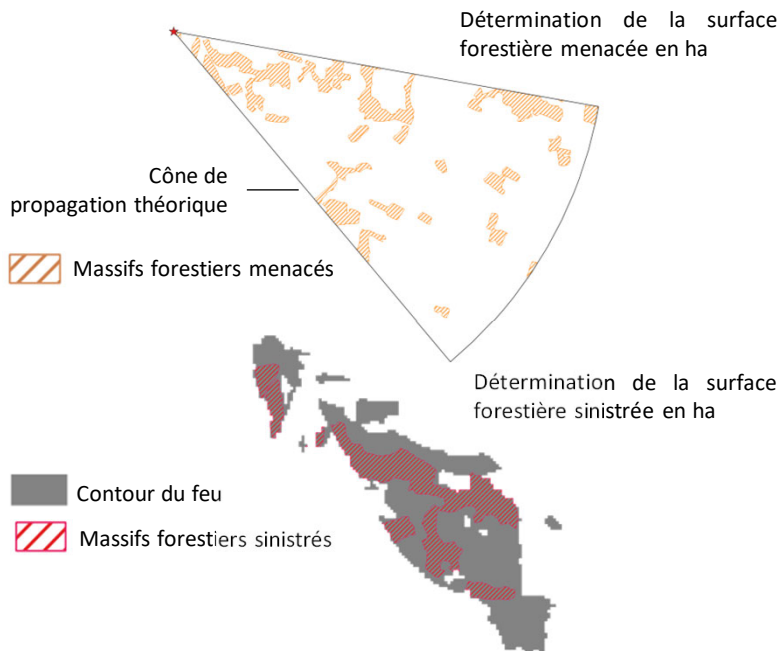
## 2. On détermine les enjeux menacés par le feu pour calculer les enjeux préservés:

### La surface forestière préservée



Surfaces déterminées par calculs automatisés à partir de la donnée MASQUE FORET IGN© (2019-2022) respectant la définition internationale de la Forêt de la FAO.

Par soustraction de la surface forestière menacée et de la surface forestière sinistrée.



### Les bâtis préservés



#### ■ Détermination des zones de comptabilisation des bâtis menacés

Zoom sur le cône de propagation théorique

Massifs forestiers menacés

2 zones de comptabilisation des bâtis :

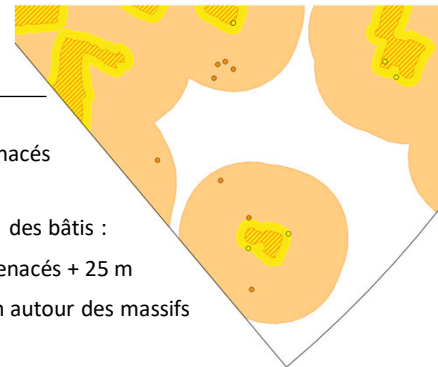
Massifs forestiers menacés + 25 m

Entre 25 m et 200 m autour des massifs forestiers menacés

○ Bâtis comptabilisés menacés:

100 % des bâtis situés en zone

10% des bâtis situés en zone



#### ■ Détermination du nombre de bâtis préservés

Par soustraction du nombre de bâtis menacés et du nombre de bâti(s) déclaré(s) sinistré(s).

Sont considérés menacés les bâtis (hors construction légère) de la BD TOPO IGN\*© intersectant la zone de comptabilisation des bâtis.

### Le volume de CO<sub>2</sub> non libéré



Volume déterminé par multiplication de la surface forestière préservée (en hectare) avec la moyenne observée en tonnes de CO<sub>2</sub> libéré par hectare brûlé en France sur les 10 dernières années.

Soit, sur la période de 2003 - 2023, 134 tonnes de CO<sub>2</sub> libéré par hectare brûlé (1 830 000 tonnes pour 13 651 hectares brûlés).

Sources: EFFIS Statistics Portal (copernicus.eu).